

Endurance de Karting du Kart Club Valais 2025 à Levier (F)

Endurance de Karting du KCV le 18.10.2025 REGLEMENT PARTICULIER

Tous les textes et articles non-repris au présent règlement particulier sont conformes au Règlement Standard CSN en vigueur auquel il faut se référer.

I Programme du samedi 18 octobre 2025

13.10.2025	24.00 h	Inscription à 250.- CHF par équipage KZ et Elite, réduction de 50 CHF pour paiement avant 13 octobre
13.10.2025	24.00 h	Inscription à 300.- CHF par équipage KZ et Elite sans membre du KCV, réduction de 50 CHF pour paiement avant 13 octobre
13.10.2025	24.00 h	Inscription à 60.- CHF par équipage Mini et Super-Mini, réduction de 10 CHF pour paiement avant 13 octobre
13.10.2025	24.00 h	Clôture (timbre postal)
18.10.2025	09.00-11 h10	Entraînement libre (selon planning horaire)
18.10.2025	09.30-11 h	Enregistrement administratif
18.10.2025	09.30-11 h	Enregistrement technique
18.10.2025	09.30-11 h	Distribution Transpondeurs
18.10.2025	09.30-11 h	Qualification de pré-grille
18.10.2025	11.10-11.30 h	Briefing (présence obligatoire)
18.10.2025	11.30-12 h00	Entraînement libre (KZ & Elite uniquement)
18.10.2025	12.00-12.10 h	Essais transpondeurs + positionnement pré-grille Mini et Super-Mini
18.10.2025	12.20-13.20 h	Endurance 1h. Mini & Super Mini
18.10.2025	14.00-14.10 h	Essais transpondeurs + positionnement pré-grille KZ et Elite
18.10.2025	14.20-17.20 h	Endurance 3h. Elite & KZ
18.10.2025	18.30 h	Cérémonie de remise des prix officielle

Le programme définitif et la liste des participants seront publiés sur le site Internet www.kcv.ch et transmis aux pilotes inscrits par mail.

Art. 1 Généralités

1.1 Le Kart Club Valais organise le 18.10.2025 l'endurance du KCV.

1.2 Le présent règlement particulier a été approuvé par la CSN de l'ASS sous le visa N° **K25-44/CLUB**

1.3 La manifestation est inscrite au calendrier suivant: Calendrier Sportif National de l'ASS en tant que course de club.

Art. 2 Comité d'organisation, secrétariat, officiels

2.1 Le Président du Comité d'organisation est M. Jaquemet, Christophe, Ch. Du Pré Sautier 2, 1410 Saint-Cierges, Tel. +41.79.726.95.86, info@kcv.ch

2.2 L'adresse du secrétariat est la suivante: Kart Club Valais, Case Postal 491, 3960 Sierre.

2.3

- Directeur de course est Mme Delley Isabelle, Pain blanc 32, 2000 Neuchâtel, Tel. +41.79.780.60.93.
- Starter est M. Jaquemet, Christophe, Ch. Du Pré Sautier 2, 1410 Saint-Cierges, Tel. +41.79.726.95.86,
- Commissaire Technique est M. Delley, Patrick, Pain blanc 32, 2000 Neuchâtel, Tel. +41.79.456.42.47.
- Commissaire sportif, responsable de l'application du règlement dans les Paddock est M. Rossi Laurent, Rte de Vercorin 37, 3961 Vissoie, Tel. +41.79.266.03.26
- Commissaires de piste fournis par « le circuit de L'enclos »
- Ambulance présente sur le circuit fournis par « le circuit de L'enclos »
- Chronométrage et Classements installation fixe du « circuit de L'enclos »
- **JURY = Directeur de course, Président du club, Commissaire Technique, Commissaires Sportifs.**

Art. 3 Panneau d'affichage officiel

Toutes les communications et décisions de la Direction de course et/ou des Commissaires Sportifs seront affichées à l'endroit suivant:

Affichage officiel à la maison du chrono. Les résultats valables pour le délai de réclamation seront affichés:

Affichage officiel à la maison du chrono. Les classements vont également être imprimés et pourront être ramassés au secrétariat.



Art. 4 Bases de l'épreuve

La manifestation compte pour le championnat suivant:

Course d'endurance du club du KCV.

Art. 5 Parcours

L'épreuve de Karting se déroulera sur la piste de Levier (Septfontaine, France, www.circuitdelenclos.com)

La longueur de la piste est de 1172 m / Largeur de la piste 7 m. Le circuit sera parcouru dans le sens des aiguilles d'une montre.

Art. 6 Karts et catégories admis

6.1 Sont admis à participer tous les Karts répondant aux prescriptions aux dispositions de la CIK-FIA et aux dispositions de la CSN, ainsi que, le cas échéant, aux dispositions spécifiques de la (des) série(s) correspondante(s):

Endurance 3 heures	KZ	Pour pilotes d'au moins 15 ans
Endurance 3 heures	Elite	Pour pilotes d'au moins 12 ans
Endurance 1 heure	Super Mini	Pour pilotes de 9 à 13 ans et ayant participé à des courses officielles
Endurance 1 heure	Mini	Pour pilotes de 7 à 12 ans et n'ayant pas participé à des courses officielles

6.2 Pour les catégories Mini et Super-mini, les moteurs admis sont : Comer S60 et W60, lame water-swift et GR3.

6.3 Si le nombre d'inscriptions dans l'une des Endurance est inférieur à 8, celle-ci pourra être annulée par l'organisateur.

Art. 7 Dispositions techniques

7.1 Tous les Karts doivent être conformes aux exigences de la CSN et aux dispositions de la CIK-FIA respectivement aux dispositions de la série correspondante.

7.2 Chaque Kart n'offrant pas un caractère de sécurité suffisant ou non conforme aux règlements en vigueur sera refusé, respectivement exclu de la compétition.

Art. 9 Concurrents et conducteurs admis

9.2 Le pilote doit être titulaire d'une licence Suisse (minimum Club) valable pour l'année en cours. Dans le cas contraire, il doit contracter une licence journalière sur place. Les licences de type Vega ou autres assurances ne sont pas acceptées.

9.3 Les concurrents et pilotes étrangers doivent être en possession d'une licence valable pour l'année en cours et doivent être au bénéfice d'une autorisation écrite de départ de l'ASN qui a établi leur licence. (Art. 2.3.7 CSI et art. 3.9.4.a CSI). Aucune licence journalière (Suisse) ne peut être délivrée sur place pour un pilote étranger.

Art. 10 Inscriptions

10.1 Les inscriptions peuvent être faites via la plate-forme sur <http://www.kcv.ch> ou sont à transmettre par mail, info@kcv.ch.

Délai d'engagement : 13.10.2025 / 24.00 h (timbre postal ou digital).

Art. 11 Droits d'engagement

11.1 Les droits d'engagement sont fixés à:

- Pour la catégorie Elite et KZ à CHF 250.- par équipage, **si inscription avant le 13 octobre, une réduction de CHF 50.-** est allouée. A cela s'ajoutent le nombre de licences journalières (licences nominatives) pour les personnes ne possédant pas au minimum leur licence club.
- Pour la catégorie Elite et KZ à CHF 300.- par équipage sans membre du KCV, **si inscription avant le 13 octobre, une réduction de CHF 50.-** est allouée. A cela s'ajoutent le nombre de licences journalières (licences nominatives) pour les personnes ne possédant pas au minimum leur licence club.
- Pour la catégorie Mini et Super-mini à CHF 60.- par karting, **si inscription avant le 13 octobre, une réduction de CHF 10.-** est allouée. A cela s'ajoutent le nombre de licences journalières (licences nominatives) pour les personnes ne possédant pas au minimum leur licence club.

Les droits d'engagement sont à verser comme suit :

KART CLUB VALAIS

Banque Cantonale du Valais Compte : T 0829.04.02

Clearing : 765

IBAN : CH76 0076 5000 T082 9040 2

La licence journalière devra être payée lors du règlement de l'engagement, pour un montant de CHF 40.-

Art. 12 Responsabilité et assurances

12.1 Chaque participant circule sous sa propre responsabilité. L'organisateur décline toute responsabilité vis-à-vis des concurrents, pilotes, aides et tiers pour les dommages causés aux personnes et aux choses. Chaque concurrent/pilote est seul responsable de son ou de ses assurances.

12.2 Chaque pilote est responsable pour les actes de ses assistants ou accompagnateurs.

12.3 Conformément aux prescriptions légales et aux dispositions prévues par la CSN, l'organisateur a conclu une assurance Responsabilité Civile vis-à-vis de tiers d'une valeur de 3'000'000 par cas. Seuls les dommages causés par les organisateurs ou les pilotes sont couverts par cette assurance. Les dommages subis par les participants et/ou leurs karts sont exclus.

12.4 L'assurance Responsabilité Civile de l'organisateur est valable pour toute la durée de la manifestation, tant durant les Qualification de pré grille et les manches de course, que pour les déplacements du parc des coureurs à la piste de compétition et retour.

12.5 Par sa participation à la manifestation, tout concurrent/pilote renonce formellement à une demande d'indemnité en cas d'accident pouvant survenir aux concurrents/pilotes ou à leurs aides lors des essais ou de la course, de même que sur le parcours du lieu de stationnement à la piste de compétition et retour, etc. Ce renoncement compte aussi bien vis-à-vis de la CIK-FIA, de l'ASS, de la CSN, de l'organisateur que vis-à-vis des différents fonctionnaires, des autres concurrents/pilotes ou de leurs aides.

Art. 13 Réserves, texte officiel

13.1 L'organisateur se réserve le droit de compléter le présent règlement ou d'émettre des dispositions ou des instructions complémentaires qui en feront partie intégrante. Il se réserve également le droit d'annuler ou d'arrêter la manifestation en cas de participation insuffisante, de force majeure ou d'événement imprévisible, ce sans aucune obligation d'indemnisation.

13.5 En cas de contestation au sujet de l'interprétation du règlement particulier, seul le texte rédigé en français fera foi.

Art. 18 Briefing

18.1 Le briefing sera donné selon le programme du jour, avant chaque endurance sur la place de pré-grille à tous les membres de chaque équipage, présence obligatoire de tous les coéquipiers.

18.4 La meilleure place de départ est devant à droite.

Art. 22 Course

22.2 L'endurance des catégories Mini – Super Mini se disputeront sur une durée d'une heure.

- Un pilote au minimum et 4 au maximum, un Karting
- Freins obligatoires et en état de fonctionnement optimum
- Les organes de sécurité seront contrôlés et obligatoires : ponton, museau, pare-chaîne, minerve, casque, gants
- Les moteurs admis pour ces catégories sont : Comer S60 et W60, lame Water-swift et GR3
- Pneus libre
- Un arrêt obligatoire par équipage
- En cas d'annulation, le KCV contactera le chef d'équipe
- Tous les équipiers en possessions d'une licence soit journalière soit licence de club

L'endurance KZ et Elite se disputeront sur une durée de trois heures.

- Deux pilotes au minimum et 4 au maximum, un Karting
- Freins obligatoires et en état de fonctionnement optimum
- Les organes de sécurité seront contrôlés et obligatoires : ponton, museau, pare-chaîne, casque, gants
- Pneus libre
- En cas d'annulation, le KCV contactera le chef d'équipe
- Tous les équipiers en possessions d'une licence soit journalière soit licence de club

Art. 27 Classement

27.4 Les classements suivants seront établis : Endurance de Karting du Kart Club Valais 2025.

Dans les catégories Mini et Super-mini, l'équipage de pilotes ayant le plus de tours bouclés à la fin de l'heure, devient le vainqueur de leur catégorie.

Dans les catégories KZ et Elite, l'équipage de pilotes ayant le plus de tours bouclés à la fin des trois heures, devient le vainqueur de leur catégorie.

Les karts quatre-temps seront classés avec la catégorie Elite. Les moteurs de type Rotax DD2 seront classés avec les KZ.

En cas d'égalité de nombre de tours bouclés, l'équipage mixte gagne, en cas de seconde égalité la moyenne d'âge la plus élevée de l'équipage gagnera.

Art. 30 Prix

Les 3 premiers équipages des catégories : KZ, Elites et tous les équipages des catégories Mini et Super Mini reçoivent un prix.

Art. 31 Remise des Prix

31.2 La remise des prix aura lieu : Samedi 18 octobre 2025 après les deux endurances au podium du circuit de l'enclos.

31.3 Les trois premiers de chaque catégorie recevront un prix.

Un prix (spécial) supplémentaire pourra être distribué lors de celle-ci.

X Dispositions particulières de l'organisateur Mode de déroulement selon les prescriptions de l'AKS 2025.

Liens Kart Club Valais: www.kcv.ch

Station d'essence officielle

Libre

Déchets Paddock

Les déchets en sacs doivent être déposés aux endroits appropriés. Pour la disposition des pneumatiques, chaque pilote/accompagnant/gestionnaire en est responsable et doit s'en occuper lui-même. **Il est interdit** de les déposer avec les autres déchets.

Paddock

Dans le Paddock il y a des liens d'eau et d'électricité.

Les trottinettes ou les vélos électrique sont strictement interdits dans la zone paddock.

Dans le paddock le camping ne peut être érigé que dans la zone désignée.

